



Est-ce que ma retraite pourrait m'être retirée

Par **Rosa vani**, le **09/06/2021 à 10:37**

Bonjour,
Je suis retraitée et veuve et je souhaiterais héberger ma fille avec sa famille dans ma deuxième propriété qui est vacante et ceci à titre gracieux, est-ce que mes droits à la retraite pourraient en être affectée ?
Merci
Cordialement

Par **goofyto8**, le **09/06/2021 à 11:55**

bonjour,
est-ce que mes droits à la retraite pourraient en être affectée ?
Concernant les retraites de reversion - retraites complémentaires ----- aucune repercussion
- retraite de base ----- possible suspension ou réduction si la personne perçoit de nouveaux revenus (locatifs, par exemple) en dépassant un plafond
Concernant ses propres retraites (complémentaires et retraite de base de la sécurité sociale) aucune incidence.

Par **Eulalie_Gerbord**, le **26/08/2021 à 19:59**

Bonjour,
Merci beaucoup pour les informations. Donc si je comprends bien, si sa fille ne paie pas le louer, il n'y a pas de risque de réduction ou de suspension de la retraite. C'est cela ?